

M. Amor MONTANÉ, M. Teresa CABRÉ

Universitat Pompeu Fabra (UPF)

<http://dx.doi.org/10.18778/8088-785-5.16>

Les emprunts dans le processus de normalisation terminologique du catalan

Résumé

Dans le contexte du catalan, la normalisation terminologique est menée à bien de manière planifiée : c'est un organisme institutionnel, le Consell Supervisor du Termcat, qui s'en charge. Son objectif est d'élaborer des guides de création et d'adaptation de la terminologie, et d'approuver et de diffuser des termes officiels. Le Consell Supervisor suit un ensemble de critères pour la normalisation de la terminologie (Termcat 2006) et a une politique spécifique concernant l'introduction d'emprunts dans le catalan (Termcat 2005). Étant donné la situation relative à l'implantation exposée dans les études réalisées en catalan, qui confirment que les termes officiels n'ont pas toujours le succès que l'on pourrait attendre, les objectifs de notre travail sont les suivants : en premier lieu, vérifier que la terminologie catalane officielle suit les critères établis pour les emprunts dans sa politique de normalisation ; en deuxième lieu, constater que l'application de ces critères contribue à l'utilisation des termes officiels.

Mots-clés : emprunts, normalisation terminologique, critères de normalisation, implantation terminologique, catalan

Summary

In the context of Catalan language, terminological standardization is carried out in a planned way: an institutional body, the Consell Supervisor of Termcat, is charged of it. Its objective is to develop guides for the creation and adaptation of terminology, and to approve and disseminate official terms. The Consell Supervisor follows a set of criteria for the standardization of terminology (Termcat 2006) and has a specific policy concerning the introduction of loanwords in Catalan (Termcat 2005). Given the terminological implantation presented in several studies carried out in Catalan, which confirm that the official terms are not always as successful as one might expect, the objectives of our work are the following: first, to verify that official Catalan terminology follows the criteria established for loanwords in its standardization policy; secondly, to confirm that the application of these criteria contributes to the use of official terms.

Keywords: loanwords, terminological standardization, standardization criteria, terminological implantation, Catalan

Introduction

Le catalan est une langue romane parlée en Catalogne, ainsi que sur d'autres territoires. Elle y a le statut de langue co-officielle, avec le castillan. Pour des raisons historiques, politiques, démographiques et sociales, la situation sociolinguistique du catalan est complexe (Llei 1/1998 : Préambule). C'est ainsi qu'à partir des années 1980, un processus a été mis en marche, visant à « avancer dans la généralisation de la connaissance complète et de l'utilisation normale de la langue catalane, dans le but de donner un nouvel élan à l'utilisation sociale de la langue » (Llei 1/1998 : Préambule). Dans ce contexte de politique linguistique, la normalisation terminologique a comme but de doter le catalan de la terminologie et des ressources terminologiques nécessaires afin que cette langue puisse être utilisée comme langue de communication dans n'importe quel type d'échange d'informations spécialisées.

La normalisation terminologique en langue catalane est réalisée de manière planifiée par un organisme institutionnel financé par le gouvernement de Catalogne : le Consell Supervisor du Centre de Terminologie Termcat. L'objectif du Consell Supervisor consiste à élaborer des guides de création et d'adaptation de la terminologie, notamment de termes néologiques et, sur la base de ces

guides, à approuver et diffuser la terminologie nouvelle. L'académie officielle de la langue (l'Institut d'Estudis Catalans, IEC), des terminologues de Termcat et des scientifiques et techniciens des différents domaines de la connaissance y participent. La présence de membres désignés par l'IEC a pour but de garantir que la normalisation terminologique soit intégrée à l'ensemble de l'activité normalisatrice de la langue catalane. La participation des membres de Termcat vise à assurer l'utilisation d'une méthodologie terminologique valide de même que l'application des critères linguistiques, terminologiques et sociolinguistiques adéquats. Finalement, la représentation de spécialistes des divers domaines de spécialité vise à garantir l'adéquation des propositions aux nécessités concrètes existantes et à l'usage réel des termes ; ils constituent également un aval pour l'implantation des propositions dans l'usage.

Le Consell Supervisor essaye donc de combiner les trois aspects de normalisation (linguistique, terminologique et d'usage), afin d'assurer le succès de l'implantation des termes officiels au sein de l'usage linguistique réel. Néanmoins, les propositions terminologiques officielles n'obtiennent pas toujours le succès attendu. En effet, plusieurs études sur l'implantation réalisées en langue catalane révèlent que l'usage de la terminologie officielle n'est pas généralisé et, dans certains contextes professionnels, il est même très rare (Alonso *et al.* 2002, de Yzaguirre *et al.* 2003, Vila, dir., Nogué i Vila 2007, Cot 2011, Font 2011, Montané 2012, Valls 2012, Gresa 2016).

Pour la normalisation de la terminologie catalane, le Consell Supervisor suit un ensemble de critères aprioristiques (Termcat, 2006). Une politique spécifique est suivie en ce qui concerne l'introduction des emprunts (Termcat, 2005). Étant donné la situation relative à l'implantation exposée dans les études réalisées en catalan, les objectifs de notre travail sont les suivants : en premier lieu, vérifier que la terminologie catalane officielle, c'est-à-dire la terminologie approuvée par le Consell Supervisor du Termcat, suit les critères établis pour les emprunts dans sa politique de normalisation ; en deuxième lieu, constater que l'application de ces critères en ce qui concerne les emprunts contribue à l'utilisation des termes officiels.

1. La normalisation terminologique en Catalogne

La normalisation terminologique dans le cadre du catalan, c'est-à-dire telle que la définit Termcat (2006 : 21), s'applique strictement aux domaines de spécialité, et non à l'ensemble du corpus de la langue. Cependant, les champs de connais-

sances au sein desquels elle est appliquée sont vastes, ils comprennent les domaines scientifiques et techniques de même que les domaines des sciences de l'homme et de la société :

(...) la normalisation est comprise comme un processus de fixation des formes linguistiques les plus adéquates pour nommer, dans une langue donnée, les concepts propres à divers domaines de connaissances. Ce processus prétend, comme tout autre processus de normalisation, une réduction de la diversité, en l'occurrence dénominative, afin de faciliter la précision et l'adéquation lors des échanges communicatifs (...) la normalisation prétend par conséquent favoriser non seulement la correction, mais aussi l'adéquation et la précision conceptuelle (Termcat, 2006 : 21)

Les concepts spécialisés sont son centre d'intérêt principal, notamment ceux véhiculés par des formes néologiques. D'accord avec Cabré *et al.* (2002), nous pouvons affirmer que l'objet de la normalisation terminologique sont les termes résultant d'une activité institutionnelle ayant pour but de pourvoir la langue du lexique spécialisé dont elle a besoin et qui ne peuvent être créés de manière spontanée. La terminologie approuvée par le Consell Supervisor du Termcat est officielle et se matérialise dans ce que l'on appelle les *termes normalisés*. Cet organisme n'établit pas seulement la dénomination la plus appropriée ; il fournit également de manière systématique la spécification du domaine thématique au sein duquel le terme est utilisé, une définition, des équivalents dans d'autres langues et des notes explicatives (linguistiques, conceptuelles ou d'usage), s'il le juge opportun. Des synonymes du terme principal sont également souvent approuvés de même que des synonymes complémentaires, des sigles ou des abréviations. Ces renvois ont également une valeur officielle. Finalement, il arrive parfois que le Consell Supervisor rejette de manière explicite certaines formes terminologiques pour faire référence à un concept. Ces formes sont appelées *formes rejetées*.

La terminologie officielle approuvée par le Consell Supervisor se présente habituellement sous la forme de fiches terminologiques, directement incorporées à Neoloteca¹, base de données de la terminologie officielle en ligne qui représente la plus grande plate-forme de diffusion de ces unités. Nous présentons ci-dessous, à titre d'exemple, une fiche terminologique de Neoloteca :

¹ Neoloteca: <http://www.termcat.cat/ca/Neoloteca/> (consultée le 23 décembre 2016).



Figure 1. Fiche de la Neoloteca du terme officiel *disc compacte*

2. Critères de normalisation relatifs aux emprunts appliqués par le Termcat

Comme nous l'avons dit, au moment de normaliser un terme, le Consell Supervisor du Termcat se base sur un ensemble de considérations linguistiques, terminologiques et sociolinguistiques, nommées de manière générique *critères de normalisation*. Selon Termcat (2006 : 23), les trois composantes traditionnellement attribuées au terme sont prises en compte :

Dans les études de normalisation, les aspects linguistiques, terminologiques et sociolinguistiques relatifs à chaque cas et liés de manière respective au système linguistique – au corpus –, au système de notions du domaine de spécialité au sein duquel le nouveau terme est intégré, à l'opinion des spécialistes et à l'usage réel du terme, sont pris en compte. (Termcat, 2006 : 23)

Ces critères entrent souvent en contradiction entre eux, de sorte que le Consell Supervisor doit évaluer ceux qui ont le plus de poids dans chaque cas, afin de garantir l'adéquation générale des propositions. Les critères utilisés pour mener à bien la normalisation terminologique en langue catalane sont recueillis à Termcat (2006 : 46–57).

Hormis les critères de normalisation généraux appliqués par le Consell Supervisor du Termcat pour normaliser les termes en catalan, il existe une politique spécifique pour le traitement des emprunts en terminologie (Termcat, 2005), étant donné que l'on a observé que l'ensemble des emprunts qui font partie des langues peut être très grand, néanmoins « la nécessité réelle de l'emprunt n'est pas toujours évidente » (Termcat, 2005 : 23). Pour ce motif, Termcat propose des raisons comme l'interprétabilité des formes propres ou la créativité lexicale en catalan afin de réguler l'entrée d'emprunts (Termcat, 2005 : 23). En partant de la base de cette conception de la langue et de l'incorporation d'unités étrangères, Termcat a établi un ensemble de principes basiques pour le traitement des emprunts et des calques en terminologie. Ce sont les suivants (Termcat 2005 : 27) :

- a. Priorité à une solution catalane répondant aux procédés néologiques internes.
- b. Quand une telle solution alternative n'est pas envisageable, adéquation de l'emprunt au système linguistique ou, si l'adaptation n'est pas pertinente, adoption de la forme empruntée sans modifications.
- c. Introduction de l'emprunt ou du calque indispensable en prenant en compte l'ensemble de la langue et le langage de spécialité.
- d. Respect des normes internationales propres à chaque domaine.
- e. Respect des tendances terminologiques de chaque domaine de spécialité (degré de technicité, langues les plus influentes, etc.).
- f. Recherche du consensus des professionnels afin de garantir l'acceptation sociale et l'utilisation de la forme la plus adéquate.

Dans le cadre de ce travail, nous étudierons l'application faite des deux premiers critères. Nous observerons donc celle de ces trois options que choisit le Consell Supervisor du Termcat afin de normaliser une unité véhiculée initialement à la langue par un emprunt : 1) un terme créé avec les ressources propres à la langue catalane (situation correspondant au critère *a*), 2) un emprunt adapté (situation correspondant au critère *b*) ou 3) un emprunt sans adaptation (situation correspondant également au critère *b*). Nous menons à bien l'étude à partir d'une analyse des termes officiels utilisés dans un corpus de textes réels que nous décrivons dans la partie suivante.

3. Description du corpus d'analyse

Du fait des données disponibles, nous centrerons l'étude sur le domaine de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous analyserons les données à partir de deux types de corpus : un corpus de données textuelles correspondant à la période 1997–2009 et un corpus terminologique, qui comprend aussi bien des termes officiels provenant de Neoloteca datant de l'année 2009 que des termes non officiels extraits du corpus textuel.

Le corpus de textes spécialisés qui constitue l'ensemble des données textuelles utilisées pour ce travail est composé de 565 documents comprenant au total 5.230.130 mots. Il est composé de plusieurs genres textuels : thèses de doctorat, modes d'emploi, manuels d'instructions, articles et travaux de recherche, rapports, guides et matériels d'enseignement, notes et travaux académiques, contributions à des congrès, rapports d'activités, etc.

Nous nous sommes assurées de la pertinence thématique de chaque texte en effectuant une révision manuelle individualisée, ce qui nous a également permis de garantir un aspect essentiel du corpus : sa qualité en tant qu'échantillon représentatif de tous les textes écrits dans le domaine de l'informatique et des TIC. Nous pensons néanmoins qu'il est également nécessaire de garantir la représentativité du corpus, non seulement qualitativement mais aussi quantitativement. Pour ce faire, nous avons évalué la représentativité de l'échantillon en mesurant l'indice de richesse lexicale, ce que fournit une valeur qui indique de manière quantitative le volume de mots différents contenus dans le corpus. L'indice de richesse lexicale de notre corpus textuel est de 0,742467. Nous considérons donc qu'il est représentatif, parce que le nombre de mots différents est élevé.

En ce qui concerne le corpus terminologique, afin d'obtenir les termes officiels, nous avons utilisé comme point de départ les données du domaine de l'informatique et des TIC issues de Neoloteca et datant de l'année 2009. Ces données sont composées aussi bien d'emprunts que d'unités du catalan, c'est-à-dire des unités formées à partir des ressources d'actualisation lexicale propres à la langue catalane (formelles, fonctionnelles ou sémantiques). En accord avec les objectifs du travail que nous présentons ici, nous nous centrerons sur les données relatives aux emprunts. Parmi l'ensemble des emprunts officiels appartenant au domaine de l'informatique et des TIC contenu dans Neoloteca datant de 2009 (des termes normalisés, termes favoris, des synonymes de même niveau, des synonymes complémentaires ou des sigles), 31 emprunts sont répertoriés

dans le corpus textuel mentionné antérieurement. Il y a bien sûr des emprunts compris dans Neoloteca et datant de 2009 qui n'apparaissent pas dans les textes. Cela peut être dû à deux raisons :

- a. Le corpus ne comprend pas le concept que l'emprunt officiel représente. Par conséquent, il n'est pas pertinent pour notre étude.
- b. Le concept représenté par l'emprunt n'est pas transmis par l'emprunt officiel, mais par un autre terme qui, à son tour, peut être un emprunt ou un terme authentique. Ces unités sont, elles, pertinentes pour notre étude ; nous répertorions deux cas (*buròtica* et *W3*).

Afin de compléter le corpus terminologique, nous avons également extrait tous les emprunts non officiels présents dans le corpus textuel. Nous en avons répertorié 156. Nous partons du principe que tous les emprunts (officiels ou non) qui apparaissent dans le corpus textuel ont un certain degré de succès dans l'usage, étant donné qu'ils y sont utilisés au moins une fois. Au contraire, nous considérons les deux emprunts officiels qui n'apparaissent pas dans le corpus textuel (le concept qu'ils représentent étant véhiculé par un autre terme) comme un échec dans l'usage.

Tous les emprunts objets d'analyse (les 31 emprunts officiels et les 156 emprunts non officiels qui apparaissent dans le corpus, et les 2 emprunts officiels qui n'y apparaissent pas) peuvent être classifiés selon deux critères :

- a. Le statut, c'est-à-dire la condition du terme par rapport à la norme, la norme étant dans le cas présent la décision de normalisation prise par le Consell Supervisor du Termcat. Dans ce sens, nous pouvons trouver des formes officielles – parmi lesquelles se trouvent des termes normalisés (comme *favoris*), des synonymes normalisés de même niveau que les antérieurs, des synonymes complémentaires et des sigles – et des formes non officielles, c'est-à-dire des emprunts qui n'ont pas été approuvés par le Consell Supervisor du Termcat.
- b. Le mécanisme de formation, en ce qui concerne l'adaptation : emprunts non adaptés, qui prennent exactement la forme de la langue originale, sans aucune modification, et emprunts adaptés, s'étant adaptés orthographiquement ou phonologiquement au catalan, en accord avec les règles propres à la langue.

Les données quantitatives du corpus terminologique relatives à cette classification sont les suivantes :

Tableau 1. Distribution des emprunts classifiés selon le statut

Apparitions dans le corpus textuel	Statut des emprunts		Fréquence absolue
Apparition dans le corpus	Emprunts officiels	Terme normalisé	21
		Synonyme normalisé	2
		Synonyme complémentaire	1
		Sigle	7
	Emprunts non officiels	156	
Pas d'apparition (utilisation d'une alternative)	Emprunts officiels	Synonyme normalisé	1
		Sigle	1

Tableau 2. Distribution des emprunts classifiés selon le mécanisme de formation

Apparitions dans le corpus textuel	Mécanisme de formation des emprunts	Fréquence absolue	
		Emprunts officiels	Emprunts non officiels
Apparitions dans le corpus	Emprunt adapté	17*	14
	Emprunt non adapté	14	142
Pas d'apparition dans le corpus (utilisation d'une alternative)	Emprunt adapté	1	–
	Emprunt non adapté	1	–

* Nous considérons que les emprunts qui conservent la même graphie que l'unité originale dans une autre langue ont été adaptés phonologiquement à la langue catalane. Dans notre corpus, nous avons répertorié 4 cas : *agent*, *extranet*, *Internet* et *intranet*.

4. Analyse de l'utilisation des emprunts

4.1. Analyse des emprunts officiels

En premier lieu, nous analysons l'utilisation des emprunts officiels présents dans le corpus textuel, classifiés selon leur statut : termes normalisés comme *favoris*, synonymes, synonymes complémentaires ou sigles. Parmi les emprunts officiels qui sont des termes normalisés, nous trouvons une majorité d'emprunts

adaptés (15) et une minorité d'emprunts non adaptés (6) – trois d'entre eux étant des sigles –, comme nous pouvons l'observer dans le Tableau 3.

Tableau 3. Emprunts officiels étant des termes normalisés

Emprunts adaptés	Emprunts non adaptés
<i>agent</i>	<i>byte</i>
<i>bàner</i>	<i>CD-ROM</i>
<i>bloc</i>	<i>script</i>
<i>clic</i>	<i>SQL</i>
<i>còdec</i>	<i>USB</i>
<i>disquet</i>	<i>web</i>
<i>emoticones</i>	
<i>escàner</i>	
<i>extranet</i>	
<i>hipermèdia</i>	
<i>Internet</i>	
<i>intranet</i>	
<i>multimèdia</i>	
<i>píxel</i>	
<i>telemàtica</i>	

Parmi les synonymes, nous trouvons un emprunt adapté et un emprunt non adapté, comme le montre le Tableau 4 :

Tableau 4. Emprunts officiels étant des synonymes normalisés

Emprunts adaptés	Emprunts non adaptés
<i>xat</i>	<i>hacker</i>

Comme synonymes complémentaires, nous répertorions un emprunt adapté (voir Tableau 5) :

Tableau 5. Emprunts officiels étant des synonymes complémentaires

Emprunts adaptés	Emprunts non adaptés
<i>plòter</i>	–

Parmi les sigles n'ayant pas été officialisés comme favoris, mais comme sigles (c'est-à-dire comme renvois), seuls des sigles empruntés non adaptés sont répertoriés au sein du corpus d'étude, comme le montre le Tableau 6 :

Tableau 6. Emprunts officiels étant des sigles

Emprunts adaptés	Emprunts non adaptés
-	<i>CD</i> <i>CPU</i> <i>DNS</i> <i>PDA (m)</i> <i>RAM</i> <i>ROM</i> <i>WWW</i>

Ces données mettent en évidence les tendances suivantes :

- a. Une tendance à officialiser les emprunts adaptés comme termes normalisés favoris (ou synonymes) ; nous supposons qu'il s'agit de cas pour lesquels une alternative catalane est peu probable ou viable. Par exemple : *bàner* ou *píxel*.
- b. Une tendance à officialiser les sigles empruntés sans modification graphique par rapport à l'original dans la langue étrangère. Par exemple, *USB* (de l'anglais *universal serial bus*) ou *SQL* (de l'anglais *structured query language*).

De plus, l'analyse des emprunts officiels nous permet de valider les affirmations suivantes en ce qui concerne les décisions de normalisation du Consell Supervisor du Termcat :

- a. Lorsque le Consell Supervisor officialise un emprunt adapté comme forme favorite, l'emprunt original non adapté n'est pas officialisé comme renvoi (c'est-à-dire ni comme synonyme, ni comme synonyme complémentaire, ni comme sigle, ni comme abréviation). Par exemple, *escàner* est officialisé, mais pas *scanner*.
- b. Lorsque le Consell Supervisor officialise une forme catalane comme terme favori, l'emprunt original (adapté ou non adapté) ne comprend habituellement pas de renvoi, bien que nous ayons répertorié quelques exceptions, notamment dans le cas des sigles. Ainsi, d'une part, dans le corpus analysé, nous trouvons trois cas exceptionnels dans lesquels une forme catalane est officialisée comme terme normalisé favori et un emprunt non adapté comme synonyme :
 - *hacker* est un emprunt non adapté synonyme du terme favori *fu-roner -a*
 - *xat* est un emprunt adapté synonyme du terme favori *tertúlia*
 - *plòter* est un emprunt adapté synonyme complémentaire du terme favori *traçador*.

Par ailleurs, nous répertorions surtout des formes catalanes officialisées comme des termes favoris renvoyant à un sigle emprunté sans adaptation. Nous répertorions concrètement six cas dans le corpus (excepté le cas de WWW pour *web*, où le terme normalisé est aussi un emprunt sans adaptation) :

- *CD* pour *disc compacte*
- *CPU* pour *unitat central de procés*
- *DNS* pour *servidor de noms de domini*
- *PDA (m)* pour *organitzador personal*
- *RAM* pour *memòria d'accés aleatori*
- *ROM* pour *memòria només de lectura*

4.2. Analyse des emprunts non officiels

En deuxième lieu, nous analysons également les emprunts non officiels répertoriés dans le corpus textuel. D'un côté, nous avons rassemblé les emprunts non officiels utilisés dans le corpus comme alternatives d'un terme officiel qui est un emprunt (que ce soit le terme normalisé ou un synonyme). Nous en voyons quelques exemples dans le Tableau 7 :

Tableau 7. Emprunts non officiels et emprunts officiels correspondants

Emprunts non officiels répertoriés dans le corpus textuel	Emprunt officiel correspondant
<i>bànnner</i>	<i>bàner</i>
<i>webloc, weblog et blog</i>	<i>bloc</i>
<i>weblogger, blogger et bloguer</i>	<i>blocaire</i>
<i>chat, Internet Relay Chat et IRC</i>	<i>xat</i> (synonyme normalisé de <i>tertúlia</i>)
<i>click</i>	<i>clic</i>
<i>codec</i>	<i>còdec</i>
<i>compact disk et compact</i>	<i>CD</i> (sigle normalisé de <i>disc compacte</i>)
<i>diskette et disquette</i>	<i>disquet</i>
<i>domain name server et domain name system</i>	<i>DNS</i> (sigle normalisé de <i>servidor de noms de domini</i>)
<i>scanner, escanner, escaner et escànnner</i>	<i>escàner</i>
<i>hypermedia</i>	<i>hipermèdia</i>
<i>multimedia</i>	<i>multimèdia</i>
<i>pixel</i>	<i>píxel</i>
<i>smiley</i>	<i>emoticona</i>

La grande majorité de ces exemples montrent que les emprunts non officiels répertoriés dans le corpus correspondent à des phases de flottement dans le processus d'adaptation des emprunts qui, la plupart du temps, finissent comme emprunts adaptés officiels (*bàner, bloc, disquet, píxel...*).

D'un autre côté, nous avons rassemblé les emprunts non officiels utilisés dans le corpus textuel comme alternatives aux termes officiels qui ne sont pas des emprunts (c'est-à-dire qui sont des formes propres à la langue catalane). Ces cas sont assez nombreux. En voici quelques exemples : *attachment* pour *adjunt*, *bit-map* pour *mapa de bits* (qui est un calque de la forme anglaise), *bookmark* pour *adreça d'interès*, *browser* pour *navegador* (qui est un calque), *cookie* pour *galeta* (qui est aussi un calque), etc.

L'observation de ces différents cas nous a permis de remarquer à nouveau que, lorsque le Consell Supervisor propose un terme catalan comme terme officiel favori, la tendance est de ne pas officialiser comme renvoi l'emprunt original non adapté (ce que nous avons également constaté dans la partie précédente, malgré quelques exceptions). L'analyse du corpus textuel démontre pourtant que, malgré la proposition officielle en catalan, les emprunts non officiels utilisés comme alternatives sont toujours présents dans le discours des spécialistes.

Conclusion

L'analyse de l'utilisation des emprunts officiels et non officiels nous a permis d'observer certaines tendances en ce qui concerne l'officialisation de la terminologie du domaine de l'informatique et des TIC en langue catalane : le Consell Supervisor du Termcat n'officialise habituellement pas les emprunts originaux (issus principalement de l'anglais en ce qui concerne ce domaine) ; on observe au contraire une tendance générale à l'adaptation des emprunts aux règles orthographiques et phonologiques du catalan. Nous avons également observé que les sigles, de manière globale, reçoivent un traitement différent, parce qu'ils correspondent à un type d'unités lexicales pour lequel le Consell Supervisor tend à officialiser l'emprunt original, sans adaptation. Malgré tout, bien que l'officialisation des emprunts soit fréquente au sein du domaine de l'informatique et des TIC, nous avons pu constater que la tendance majoritaire du Consell Supervisor est l'officialisation de formes catalanes comme solutions alternatives aux emprunts. Néanmoins, nous avons observé que ces emprunts que les institutions officielles s'efforcent d'éviter continuent d'apparaître dans les textes spécialisés effectivement produits.

Résumons enfin les conclusions que nous pouvons extraire du suivi des critères de normalisation d'emprunts de Termcat et de l'évaluation de ces critères du point de vue de l'usage réel des termes qui y répondent, observés dans le corpus textuel. D'une part, prenons le premier critère de Termcat (2005 : 27) : « Priorité à une solution catalane répondant aux procédés néologiques internes ». Effectivement, Termcat officialise habituellement une forme catalane pour remplacer un emprunt. Néanmoins, en accord avec la tendance observée, l'emprunt reste présent dans l'usage dans les textes spécialisés. D'autre part, prenons le second critère de Termcat (2005 : 27) : « Quand la forme alternative n'est pas envisageable, adéquation de l'emprunt au système linguistique ou, si l'adaptation n'est pas pertinente, adoption de la forme empruntée sans modifications ». Nous avons observé que la plupart des emprunts officiels sont adaptés. Nous pouvons donc affirmer que le Consell Supervisor suit le critère établi, lorsqu'il considère que l'utilisation d'une forme catalane n'est pas viable, il approuve un emprunt adapté. Les cas où les emprunts non adaptés sont officialisés sont presque exclusivement des sigles. En ce qui concerne l'implantation de ces termes officiels dans l'usage (emprunts adaptés et sigles non adaptés), nous avons vu qu'elle est habituellement réussie, c'est-à-dire qu'il s'agit de termes répertoriés dans le corpus.

Nous pouvons donc conclure que le Consell Supervisor du Termcat suit, de manière générale, les critères établis par l'officialisation d'emprunts en langue catalane, bien que l'application de ces critères ne garantisse pas toujours l'utilisation des termes officiels. Poursuivre le travail portant sur de multiples aspects (du rapprochement de la terminologie officielle à l'usage réel fait par les spécialistes à la diffusion effective des termes officiels au sein des contextes pertinents) s'avère donc nécessaire afin de garantir le succès de la démarche de normalisation (les efforts fournis pour normaliser la langue et, plus concrètement, la démarche terminologique).

Références bibliographiques

Alonso Araceli, de Yzaguirre Lluís, Folguerà Rosanna, Tebé Carles, 2002, « La mesura de la implantació terminològica: dades, variables i resultats », in *Terminologia i Serveis Lingüístics. I Jornada sobre Terminologia i Serveis Lingüístics (18 de maig de 2001)*, M. Teresa Cabré, Meritxell Domènech (éds.), Barcelona, Institut Universitari de Lingüística Aplicada, Universitat Pompeu Fabra, p. 123–136.

- Cabré M. Teresa, Bayà M. Rosa, Bernal Elisenda, Freixa Judit, Solé Elisabet, Vallès Teresa, 2002, « Evaluación de la vitalidad de una lengua a través de la neología: a propósito de la neología espontánea y de la neología planificada », in *Lèxic i Neologia*, M. Teresa Cabré, Judit Freixa, Elisabet Solé (éds.), Barcelona, Observatori de Neologia, Institut Universitari de Lingüística Aplicada, p. 159–201.
- Cot Esther, 2011, *Anàlisi de la implantació terminològica en l'àmbit de la gastronomia asiàtica*, Barcelona, Universitat Pompeu Fabra [Travail académique de 4^{ème} année de Traduction et Interprétation].
- de Yzaguirre Lluís, Tebé Carles, Alonso Araceli, Folguera Rosanna, 2003, « El seguimiento de la implantación de términos vía Internet: estrategias de cálculo y control », in *Terminologia e Indústrias da Língua. Actas do vii Simpósio Ibero-Americano de Terminologia RITerm*, Margarita Correia (éd.), Lisboa, ILTEC, Unión Latina, Fundação Calouste Gulbenkian, p. 323–336.
- Font Marc, 2011, *Estudi d'implantació terminològica del surf de neu*, Barcelona, Universitat Pompeu Fabra [Travail académique de 4^{ème} année de Traduction et Interprétation].
- Gresa Deva, 2016, *Estudi d'implantació terminològica. La gastronomia del Pròxim Orient i el nord d'Àfrica als restaurants de Gràcia i l'Eixample de Barcelona*, Barcelona, Societat Catalana de Terminologia.
- « Llei 1/1998, de 7 de gener, de política lingüística », *Diari Oficial de la Generalitat de Catalunya*, 2553 (9 février 1998), Barcelona, Parlament de Catalunya.
- Montané M. Amor, 2012, *Terminologia i implantació: anàlisi d'alguns factors que influencien l'ús dels termes normalitzats de la informàtica i les TIC en llengua catalana*, Barcelona, Institut Universitari de Lingüística Aplicada, Universitat Pompeu Fabra.
- Termcat, 2006, *La normalització terminològica en català: criteris i termes 1986–2004*, Barcelona, Publicacions de l'Abadia de Montserrat.
- Termcat, 2005, *Manlleus i calcs lingüístics en terminologia*, Vic, Eumo, Barcelona, Termcat.
- Valls David, 2012, *Estudi sobre la implantació del vocabulari d'electrònica*, Barcelona, Universitat de Barcelona [Travail de recherche de l'Université de Barcelona].
- Vila Francesc Xavier (dir.), Nogué Marina, Vila Ignasi, 2007, *Estudis d'implantació terminològica: Una aproximació en l'àmbit dels esports*, Vic, Eumo, Barcelona, Termcat.